

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À
L'ENFANCE
DE TORONTO**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le document Rapport annuel de 2020-2021, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le document Rapport annuel de 2020-2021 autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 10 juin 2021

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

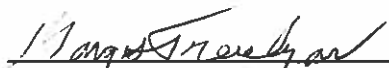
État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie	12 118 \$	16 183 \$
Placements à court terme	14 250	9 500
Financement à recevoir	57	309
Débiteurs	2 413	2 334
Charges payées d'avance	16 577	11 063
Montant à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	11 047	12 345
	<u>56 462</u>	<u>51 734</u>
Immobilisations (note 2)	32 250	34 229
	<u>88 982 \$</u>	<u>85 963 \$</u>
Passifs, apports reportés et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	20 009 \$	20 102 \$
Tranche à court terme des emprunts hypothécaires (note 5)	656	5 915
	<u>20 665</u>	<u>26 017</u>
Apports reportés (note 6)		
Charges des exercices futurs	6 131	5 500
Immobilisations	12 736	13 237
	<u>18 867</u>	<u>18 737</u>
Emprunts hypothécaires (note 5)	4 646	-
Avantages sociaux futurs (note 7)	3 076	3 227
	<u>47 254</u>	<u>47 981</u>
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation	16 952	13 348
Affectations d'origine interne	7 000	7 000
Usage particulier	17 776	17 634
	<u>41 728</u>	<u>37 982</u>
Engagements (note 9)		
Éventualités (note 10)		
	<u>88 982 \$</u>	<u>85 963 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des résultats (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	Fonds d'exploitation		Usage particulier	
	2021	2020	2021	2020
Produits (charges)				
Gouvernement				
Ontario (note 13)	160 497 \$	163 316 \$	313 \$	330 \$
Fonds pour un budget équilibré du programme de protection de l'enfance (note 13)	(788)	(2 405)	–	–
Canada	3 212	3 744	–	–
Ville de Toronto	61	62	–	–
Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	592	724	3 184	2 421
Placements	278	754	7	9
Services liés aux programmes	195	835	118	106
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations [note 6 b)]	64	53	437	430
Autres	436	357	276	267
	164 547	167 440	4 335	3 563
Charges				
Salaires et avantages sociaux	87 175	87 242	1 138	1 039
Paiements au titre des taux de pension	47 029	43 590	38	–
Charges liées aux clients	11 214	11 946	1 741	1 022
Frais d'occupation et de bureau (note 5)	7 477	10 464	150	199
Déplacements	1 302	2 375	10	39
Amortissement des immobilisations	3 101	3 690	821	814
Achat de services	1 366	2 008	161	190
Formation et recrutement	258	330	82	35
Autres	2 021	1 844	52	225
	160 943	163 489	4 193	3 563
Excédent des produits sur les charges	3 604 \$	3 951 \$	142 \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de l'évolution des soldes de fonds (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

2021	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	13 348 \$	7 000 \$	17 634 \$	37 982 \$
Excédent des produits sur les charges	3 604	–	142	3 746
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	16 952 \$	7 000 \$	17 776 \$	41 728 \$

2020	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	9 397 \$	7 000 \$	17 634 \$	34 031 \$
Excédent des produits sur les charges	3 951	–	–	3 951
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	13 348 \$	7 000 \$	17 634 \$	37 982 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges		
Fonds d'exploitation et fonds à usage particulier	3 746 \$	3 951 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	3 922	4 504
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(501)	(483)
Variation nette des apports reportés reçus	631	375
Variation nette des avantages sociaux futurs	(151)	191
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(4 136)	(8 283)
	3 511	255
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts hypothécaires	(613)	(628)
Apports reportés liés aux immobilisations	–	1 422
	(613)	794
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 213)	(3 988)
Diminution (augmentation) nette des placements à court terme	(4 750)	9 750
	(6 963)	5 762
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(4 065)	6 811
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	16 183	9 372
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	12 118 \$	16 183 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

La Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société ») a été créée en 1891 et a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société offre une série de services de protection et de prévention, conformément à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* de l'Ontario. Le financement de ces services est assuré principalement par la province d'Ontario. La Société dépend de ce financement pour la poursuite de ses activités.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Fonds

La Société gère les fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation comptabilise les activités générales de la Société et est principalement financé par des sources gouvernementales.

ii) Fonds à usage particulier

Le fonds à usage particulier reflète les subventions reçues de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada ainsi que les dons et le financement provenant d'autres sources privées et du gouvernement pour des programmes de prévention spécifiques et des projets de recherche sur la protection de l'enfance.

Le conseil d'administration de la Société a restreint l'utilisation des fonds provenant de la vente des terrains de la rue Charles à des utilisations futures de la Société liées à l'immobilier. Le montant non engagé dans ce fonds immobilier, qui est inclus dans le fonds à usage particulier au 31 mars 2021, était de 7 472 \$ (7 089 \$ en 2020).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite) (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Fonds grevé d'affectations internes

Le conseil d'administration de la Société a grevé d'affectations internes un montant de 7 000 \$ (7 000 \$ en 2020) à des fins d'exploitation.

b) Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

La Société est principalement financée par la Province d'Ontario conformément aux ententes budgétaires établies par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MSESC »). Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans cette période subséquente.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits liés aux frais d'utilisation, aux revenus découlant de services rendus et aux revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Société n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. Lorsqu'on détermine qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé à l'état des résultats et les gains non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats.

Les placements à court terme et la dette à long terme sont comptabilisés au coût.

Il n'y a pas d'éléments à déclarer dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, par conséquent, cet état n'a pas été présenté.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Société, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties annuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	3 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans

e) Avantages sociaux futurs

La Société prévoit des congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas pour les employés. La Société comptabilise cette obligation selon l'anticipation de l'utilisation future de l'avantage.

Les coûts liés aux charges sociales d'un régime multi-employeurs à prestations définies, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), correspondent aux cotisations que l'employeur doit verser au régime au cours de la période.

La Société offre à ses employés un régime d'avantages sociaux (y compris les soins de santé, les soins dentaires et d'autres avantages) dans le cadre d'un régime de services administratifs seulement (« SAS »). Le régime est financé par la Société en fonction de l'expérience et des facteurs liés aux apports, tel qu'il a été convenu avec le fournisseur de régime. Les montants qui dépassent les exigences actuelles sont considérés comme des excédents et sont remboursables par le fournisseur de régime à la Société.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dons reçus sous forme de biens et de services

La Société reçoit des dons de biens et de services sous forme de temps de bénévolat. Comme ces dons reçus sous forme de biens et de services ne sont pas achetés, ils ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Immobilisations

2021	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	40 722	13 974	26 748
Améliorations locatives	1 336	635	701
Mobilier et matériel	12 198	8 717	3 481
Véhicules	433	427	6
Matériel et logiciels informatiques	11 558	10 191	1 367
	66 464 \$	33 944 \$	32 520 \$

2020	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	40 438	12 959	27 479
Améliorations locatives	1 336	546	790
Mobilier et matériel	10 613	7 609	3 004
Véhicules	433	359	74
Matériel et logiciels informatiques	11 831	9 166	2 665
	64 868 \$	30 639 \$	34 229 \$

3. Facilités de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit de 14 000 \$, exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre les prêteurs. Aux 31 mars 2021 et 2020, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite) (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Facilités de crédit (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit supplémentaire, auprès d'un prêteur différent, qui prévoit une ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$. La ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$ est exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre ses prêteurs, et une hypothèque subsidiaire d'un montant de 15 000 \$ sur les terrains et les améliorations détenus par la Société. Aux 31 mars 2021 et 2020, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit renouvelable.

La Société est tenue de respecter certaines clauses restrictives non financières conformément aux conditions des facilités de crédit. Au 31 mars 2021, la Société respectait ces clauses restrictives.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer comprennent :

	2021	2020
Crédoiteurs et autres charges à payer	7 592 \$	8 428 \$
Salaires et avantages sociaux	12 417	11 674
	20 009 \$	20 102 \$

Les salaires et avantages sociaux comprennent 1 126 \$ (1 247 \$ en 2020) pour les jours de congés autorisés accumulés. Les employés ont droit à six jours de congés autorisés par année de service, dont quatre jours peuvent être reportés d'une année à l'autre, à condition que le total des jours accumulés ne soit pas supérieur à 10 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cette prestation.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

5. Emprunts hypothécaires

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2021	2020
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 803 \$	1 946 \$
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 621	1 797
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 878	2 172
			5 302	5 915
Moins la tranche à moins de un an			656	5 915
			4 646 \$	– \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts hypothécaires se sont élevées à 145 \$ (222 \$ en 2020) et sont incluses dans les frais d'occupation et les frais de bureau.

Les remboursements minimums de capital à payer pour les cinq prochaines années sont les suivants :

2022	656 \$
2023	673
2024	689
2025	706
2026	725
Par la suite	1 853
	5 302 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

6. Apports reportés

a) Charges des exercices futurs

Les apports reportés liés à des charges d'exercices futurs représentent des montants non dépensés reçus à des fins précises.

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 500 \$	5 125 \$
Financement reçu plus les intérêts	4 129	4 261
Facturation par anticipation des projets pilotes en dehors des heures de travail	149	–
Montants comptabilisés à titre de produits	(3 347)	(3 610)
Économies accumulées au titre de la Subvention équivalent à la Prestation ontarienne pour enfant	(300)	(276)
Solde à la clôture de l'exercice	6 131 \$	5 500 \$

b) Immobilisations

Les apports reportés qui ont trait aux immobilisations correspondent au montant non amorti des apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de ces apports en capital est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 237 \$	12 298 \$
Ajouts	–	1 422
Montants comptabilisés à titre de produits	(501)	(483)
Solde à la clôture de l'exercice	12 736 \$	13 237 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des congés de maladie

Le passif au titre des avantages sociaux futurs des employés comprend 2 977 \$ pour les avantages liés aux congés de maladie accumulés (3 077 \$ en 2020). Aux termes du régime de congés de maladie accumulés, les employés ont droit à 18 jours par année de service et peuvent accumuler les crédits de congés de maladie inutilisés jusqu'à concurrence de 100 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cet avantage.

b) Régime multi-employeurs à prestations définies

Tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel de la Société sont admissibles au régime OMERS (le « régime »), qui est un régime multi-employeurs à prestations définies. Les cotisations d'employeur versées au régime en 2021 par la Société pour les services rendus et les services passés se sont élevées à 7 127 \$ (6 935 \$ en 2020) et 91 \$ (129 \$ en 2020), respectivement.

Le régime étant un régime multi-employeurs, les cotisations de la Société sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations définies, les cotisations de la Société étant passées en charges dans la période à laquelle elles deviennent exigibles.

Les participants et employeurs sont conjointement responsables de tout excédent ou déficit du régime, lesquels peuvent avoir une incidence sur les taux de cotisation futurs des participants. La Société ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, puisqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer sa quote-part des actifs et des passifs sous-jacents du régime. Au 31 décembre 2020, l'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite révèle un déficit actuariel de 3,2 milliards de dollars.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite) (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

Le Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada collecte des fonds auprès du secteur public et des entreprises et octroie des subventions à la Société pour des programmes de prévention de la maltraitance des enfants, ainsi que pour des projets de recherche sur les projets liés à l'aide à l'enfance pour lesquels aucun financement gouvernemental régulier n'est disponible.

a) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds à usage particulier

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 934 \$	4 452 \$
Financement reçu de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada	3 340	3 450
Montants comptabilisés à titre de produits	(3 184)	(2 421)
Apports reportés – capital	–	(547)
Solde à la clôture de l'exercice	5 090 \$	4 934 \$

Le solde inutilisé à la fin de l'exercice est inclus dans les apports reportés [note 6 a)].

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation

Les propriétés sont louées à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 156 \$ (171 \$ en 2020). La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada a fait un don de 156 \$ (171 \$ en 2020) à la Société relativement à ce loyer. Les contrats de location sont d'une durée d'un an, renouvelable annuellement. De plus, un don de 436 \$ (553 \$ en 2020) a été fait pour d'autres programmes. Le total des dons au Fonds d'exploitation s'élevait à 592 \$ (724 \$ en 2020). À la clôture de l'exercice, les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de néant (171 \$ en 2020) à payer à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (suite)

Certaines fonctions administratives sont assurées par la Société pour la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 10 \$ (10 \$ en 2020) par an.

La créance à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada comprend un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2020) détenu par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour le fonds immobilier aux termes d'une entente entre les deux parties.

9. Engagements

- a) La Société a conclu des contrats de location simple jusqu'en 2027 pour des locaux autres que ceux loués à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada [note 8 b)].

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se détaillent comme suit :

2022	1 920 \$
2023	1 958
2024	1 998
2025	2 038
2026	2 078
Par la suite	2 120
	<hr/>
	12 112 \$

- b) La Société a conclu des ententes avec certains parents adoptifs afin de fournir une aide financière pour la prise en charge des enfants adoptés. L'engagement annuel estimé pour chacun des cinq prochains exercices est de 4 860 \$ (4 758 \$ en 2020).

10. Éventualités

La Société fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de la Société. La Société maintient une protection d'assurance.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

11. Actifs en dépôt

La Société conserve des liquidités et des placements pour le compte des enfants d'un montant de 191 \$ (173 \$ en 2020). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Société, en tant que souscripteur, détenait des régimes enregistrés d'épargne-études pour le compte d'enfants, en tant que bénéficiaire, pour un montant de 5 501 \$ au 31 mars 2021 (5 350 \$ en 2020). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

12. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

Le règlement de la Société stipule que la Société indemniserait ses administrateurs, ses dirigeants et les autres personnes qui assument une responsabilité pour le compte de la Société de tous les coûts, charges et frais, quels qu'ils soient, que ces personnes règlent ou engagent dans ou concernant toute action, poursuite ou procédure qui est intentée, engagée ou poursuivie contre elles ou à l'égard de tout acte, fait, question ou chose quelconque faite, effectuée ou permise par elles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des coûts, charges et frais occasionnés par une négligence ou un manquement délibéré de leur part.

La police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société couvre les administrateurs, les dirigeants et les autres personnes jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an au total, en ce qui concerne la responsabilité de dommages-intérêts imposés par un tribunal et découlant de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société. De plus, l'assurance de la Société prévoit une couverture globale annuelle de 10 000 \$ pour les administrateurs et les dirigeants à l'égard des réclamations faites contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société, lorsqu'aucune protection n'existe en vertu de la police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société.

Si, dans l'éventualité peu probable qu'un administrateur ou un dirigeant, dans l'exercice de ses fonctions, devienne responsable de coûts dépassant la couverture d'assurance de la Société, le règlement de la Société décrit ci-dessus oblige la Société à indemniser la personne pour ces coûts. La nature même de cette indemnisation ne permet pas à la Société d'estimer raisonnablement le risque maximal. Jusqu'à présent, la Société n'a pas effectué de paiements importants et ne s'attend pas à en faire en vertu de cette indemnisation. Bien qu'il s'agisse d'un passif potentiel, la Société estime qu'il est très peu probable que cela se produise.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

13. Renseignements supplémentaires

La Société a des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* avec le MDESC. Le rapport de rapprochement suivant résume par service, sur une base de trésorerie modifiée, l'ensemble des produits et charges et indique tout excédent ou déficit résultant des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Au 31 mars 2021, les services suivants étaient équilibrés.

Programme de protection de l'enfance du MDESC

Produits	
Financement du MDESC	158 409 \$
Excédent (Fonds pour un budget équilibré)	(788)
	<hr/>
	157 621
Financement autre que MDESC	4 325
	<hr/>
	161 946
Charges	
Paiements au titre des taux de pension	47 076
Salaires et avantages sociaux	87 335
Charges liées aux clients	11 109
Frais d'occupation et de bureau	11 365
Déplacements	1 303
Achat de services	1 056
Formation et recrutement	278
Autres	2 424
	<hr/>
	161 946
<hr/>	
Excédent des produits sur les charges	<hr/>
	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Rapprochement de l'état du résultat et du rapport de financement fourni au MSESC

Total des produits du fonds d'exploitation	164 547 \$
Ajouter :	
Autres	26
Déduire :	
Financement du programme générique du MSESC	2 088
Produits du programme générique autre que du MSESC	475
Produits du programme de protection de l'enfance autre que du MSESC	4 325
Amortissement des apports reportés	64
	<u>6 952</u>
Total du financement du programme de protection de l'enfance	157 621 \$
Total des charges du fonds d'exploitation	160 943 \$
Ajouter :	
Acquisition d'immobilisations	2 213
Variation de certaines charges payées d'avance	4 854
Charges au titre des taux de pension liés au programme de protection de l'enfance	389
	<u>7 456</u>
Déduire :	
Dépenses du programme générique du MSESC	2 952
Amortissement des immobilisations	3 101
Variation de certaines charges à payer	400
	<u>6 453</u>
Total des charges du programme de protection de l'enfance	161 946 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite) (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Au cours de 2014, le MDESC a annoncé la création du « Fonds pour un budget équilibré » afin d'aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter les exigences en matière d'équilibre budgétaire. Le processus du Fonds pour un budget équilibré a été initialement développé individuellement pour chaque société d'aide à l'enfance afin de refléter l'excédent accumulé qui était retourné au MDESC chaque année. Pour pouvoir accéder à ces fonds, la Société doit remplir deux conditions :

- a) la Société doit avoir généré un excédent d'exercice antérieur recouvré en 2013/2014 ou après; et
- b) la Société doit avoir recours à un financement supplémentaire dans une année future pour les activités de protection de l'enfance afin de ne pas encourir un déficit. Le montant requis ne doit pas dépasser le total de l'excédent accumulé du Fonds pour un budget équilibré.

Avec prise d'effet au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le MDESC conservera 50 % de certains excédents générés par chaque société d'aide à l'enfance dans un Fonds pour un budget équilibré du ministère distinct, et ces fonds seront utilisés au gré du MDESC. Le tableau suivant représente le solde du Fonds pour un budget équilibré de la Société :

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 590 \$	2 185 \$
Excédent généré	788	2 405
Excédent affecté au Fonds pour un budget équilibré du MDESC	(394)	–
Solde à la clôture de l'exercice	4 984 \$	4 590 \$

La Société pourra accéder et utiliser le Fonds pour un budget équilibré selon l'échéancier suivant :

31 mars 2022	2 185 \$
31 mars 2023	2 405
31 mars 2024	394
	4 984 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Programmes du MDESC autres que l'aide à l'enfance :

	Hébergement communautaire pour les enfants	Soutien communautaire pour le développement des enfants	Soutien à la communauté et à la prévention	Secteur public – Autres services à l'enfance	Initiatives provinciales	Total MDESC	Initiatives provinciales	Total général
Produits								
Financement du MDESC	310 \$	66 \$	1 415 \$	11 \$	178 \$	1 980 \$	108 \$	2 088 \$
Charges au titre des taux de pension liés au programme de protection de l'enfance	–	–	389	–	–	389	–	389
Produits du programme autre que du MDESC	–	–	475	–	–	475	–	475
Total des produits	310	66	2 279	11	178	2 844	108	2 952
Charges								
Salaires et avantages sociaux	99	63	1 728	–	–	1 890	108	1 998
Paiements au titre des taux de pension	207	–	–	11	–	218	–	218
Charges liées aux clients	1	2	347	–	111	461	–	461
Frais d'occupation et de bureau	–	–	11	–	–	11	–	11
Déplacements	3	1	3	–	–	7	–	7
Achat de services	–	–	190	–	67	257	–	257
Total des charges	310	66	2 279	11	178	2 844	108	2 952
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

14. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Société prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Les échéances contractuelles des emprunts hypothécaires sont indiquées à la note 5.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le potentiel de perte causé par les fluctuations de la juste valeur ou de flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts hypothécaires de la Société ont un taux d'intérêt variable fondé sur les taux des acceptations bancaires majorés d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux des acceptations bancaires. Les placements à court terme de la Société se composent de certificats de placement garanti dont les taux d'intérêt varient de 0,45 % à 1,15 % (1,80 % à 1,97 % en 2020) et qui viennent à échéance au cours de l'exercice.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement au financement à recevoir, aux débiteurs et aux créances de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2021

14. Risques financiers (suite)

La Société évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 mars 2021 correspond à la valeur comptable de ces actifs. Actuellement, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée.

Il n'y a eu aucun changement important concernant l'exposition à ce risque depuis 2020, compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19.